

## NOUVELLES RECOMMANDATIONS

### ■ Vaccination contre la rougeole, les oreillons et la rubéole

Conformément aux objectifs fixés par l'Organisation mondiale de la santé dans la région Europe pour 2010 (élimination de la rougeole et prévention de la rubéole congénitale), les recommandations concernant la vaccination rougeole-oreillons-rubéole ont été modifiées afin d'améliorer la couverture vaccinale des pathologies concernées.

La 1<sup>ère</sup> dose de vaccin trivalent est désormais recommandée à **12 mois** (et non plus à partir de 12 mois) et la **2<sup>ème</sup> dose au cours de la deuxième année**, soit entre 13 et 24 mois. **Un intervalle d'au moins 1 mois est à respecter entre les deux injections.**

Pour les nourrissons entrant en collectivité avant 12 mois, il est recommandé d'administrer le vaccin rougeole-oreillons-rubéole à l'âge de 9 mois. La 2<sup>ème</sup> dose est alors recommandée entre 12 et 15 mois.

Un « rattrapage » vaccinal est également prévu :

- pour les enfants de plus de 24 mois, nés en 1992 ou après (de 24 mois à 13 ans en 2005), et n'ayant pas bénéficié de la vaccination rougeole-oreillons-rubéole : 2 doses de vaccin trivalent sont recommandées.
- pour les personnes nées entre 1980 et 1991 (âgées de 14 à 25 ans en 2005) et n'ayant jamais été vaccinées contre la rougeole : une dose de vaccin trivalent est recommandée.

Enfin, les personnes de plus de 25 ans non vaccinées, sans antécédent de rougeole et dont la sérologie est négative, qui exercent des professions de santé (en priorité en poste dans les services accueillant les sujets à risque de rougeole) doivent recevoir une dose de vaccin trivalent.

### ■ Vaccination contre la diphtérie

Un rappel de vaccination contre la diphtérie (avec la composante « d » diphtérie à dose réduite d'anatoxine diphtérique) est désormais recommandé tous les 10 ans chez l'adulte, en plus des rappels contre le tétanos et la poliomyélite.

### ■ Vaccination contre la rage

La vaccination contre la rage est recommandée pour les personnes régulièrement exposées au virus de la rage des chauves-souris en France métropolitaine.

*Votre pharmacien ou votre médecin saura vous conseiller.  
N'hésitez pas à les questionner.*

## CALENDRIER VACCINAL

### ANNEE 2005



## CALENDRIER DES VACCINATIONS 2005

Vaccins									
Âge	BCG	Diphtérie Tétanos	Poliomyélite <sup>1</sup>	Coqueluche	Hib	Hépatite B	Pneumo	Rougeole Oreillons Rubéole	Grippe
Naissance	BCG <sup>2</sup>					Hep B <sup>3</sup>			
2 mois	BCG <sup>2</sup>	DT	Polio	Ce/Ca <sup>4</sup>	Hib	Hep B <sup>5</sup>	Pn7 <sup>6</sup>		
3 mois		DT	Polio	Ce/Ca <sup>4</sup>	Hib		Pn7 <sup>6</sup>		
4 mois		DT	Polio	Ce/Ca <sup>4</sup>	Hib	Hep B <sup>5</sup>	Pn7 <sup>6</sup>		
9 mois								Rougeole Oreillons Rubéole <sup>7</sup>	
12 mois								Rougeole Oreillons Rubéole <sup>8</sup>	
16-18 mois		DT	Polio	Ce/Ca <sup>10</sup>	Hib	Hep B <sup>5</sup>	Pn7 <sup>6</sup>	Rougeole Oreillons Rubéole <sup>8</sup>	Grippe <sup>9</sup>
24 mois									
< 6 ans									
6 ans		DT <sup>11</sup>	Polio					Rougeole Oreillons Rubéole <sup>14</sup>	
11-13 ans		DT	Polio	Ca <sup>12</sup>		Hep B <sup>13</sup>	Pn23 <sup>19</sup>		
16-18 ans	DT <sup>11</sup>	Polio				Rougeole Oreillons Rubéole <sup>15</sup>			
18-25 ans	dT <sup>16 17</sup>	Polio <sup>16</sup>	Ca <sup>18</sup>						
> 25 ans						Rubéole <sup>20</sup>			
> 65 ans	dT <sup>16 17</sup>	Polio <sup>16</sup>						Grippe <sup>21</sup>	

Lorsqu'un retard est intervenu dans la réalisation du calendrier de vaccinations indiqué, il n'est pas nécessaire de recommencer tout le programme des vaccinations imposant des injections répétées. Il suffit de reprendre ce programme au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.

### LÉGENDE DU TABLEAU

#### Les vaccins indiqués sur fond gris existent sous forme combinée :

- Diphtérie, tétanos, coqueluche corps bactériens entiers, polio ;
- Diphtérie (titrage adulte), tétanos, polio ;
- Diphtérie, tétanos, polio, plus coquelucheux acellulaire ;
- Diphtérie (titrage adulte), tétanos, polio, plus coquelucheux acellulaire ;
- Diphtérie, tétanos, polio, plus coquelucheux acellulaire, plus Hib ;
- Diphtérie, tétanos, polio, plus coquelucheux acellulaire, plus Hib, plus Hépatite B.

#### Les vaccins indiqués en italique ne sont proposés que pour des risques spécifiques

1. Le vaccin poliomyélitique inactivé est le seul utilisé pour les primo-vaccinations et les rappels.
2. La vaccination BCG précoce est réservée aux enfants vivant dans un milieu à risque. La vaccination BCG est obligatoire à l'entrée en collectivité, incluant la garde par une assistante maternelle. Il n'est pas nécessaire de contrôler les réactions tuberculoniques après vaccination.
3. A la naissance pour les enfants nés de mère Ag HBs positif : vaccination dans les 24 heures qui suivent la naissance et immunoglobulines anti-HBs administrées simultanément en des points différents. Deuxième et troisième dose respectivement à 1 et 6 mois. Contrôle sérologique entre 7 et 12 mois.
4. La vaccination peut être pratiquée indifféremment avec le vaccin coquelucheux à germes entiers (Ce) ou le vaccin acellulaire (Ca).
5. La vaccination contre l'hépatite B est recommandée pour tous les enfants avant 13 ans, en privilégiant la vaccination du nourrisson.
6. La vaccination par le vaccin pneumococcique heptavalent conjugué (Pn7) est fortement recommandée à partir de 2 mois pour les enfants présentant une pathologie les exposant à un risque élevé d'infection invasive à pneumocoque. La vaccination par le vaccin anti-pneumococcique heptavalent conjugué est également recommandée pour les enfants âgés de moins de 2 ans exposés à un ou des facteurs de risque lié(s) au mode de vie identifiés dans la littérature : enfant gardé plus de quatre heures par semaine en compagnie de plus de deux enfants en dehors de la fratrie, enfant ayant reçu moins de deux mois d'allaitement maternel, enfant appartenant à une fratrie d'au moins trois enfants (d'âge pré-scolaire).
7. Vaccin combiné contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. Pour les nourrissons entrant en collectivité avant 12 mois, il est recommandé d'administrer dès l'âge de 9 mois le vaccin contre la rougeole-oreillons-rubéole. Dans ce cas, la deuxième dose est recommandée entre 12 et 15 mois et suffit. Si le vaccin monovalent rougeoleux a été utilisé à 9 mois, l'enfant devra recevoir deux injections de vaccin trivalent à au moins un mois d'intervalle à partir de 12 mois

8. La vaccination complète comprend deux doses, première dose à 12 mois, deuxième dose au moins un mois après la première, si possible avant l'âge de 24 mois.
9. Pour les enfants à partir de 6 mois, les adolescents et les adultes, s'ils sont atteints de pathologies spécifiques ou dont l'état de santé nécessite un traitement prolongé par l'acide acétylsalicylique (essentiellement pour syndrome de Kawasaki compliqué et arthrite chronique juvénile).
10. La vaccination peut être pratiquée indifféremment avec le vaccin coquelucheux à germes entiers (Ce) ou le vaccin acellulaire (Ca).
11. En cas de pénurie de DT Polio, le vaccin contenant une dose réduite d'anatoxine diphtérique (dTPolio) peut être utilisé à partir de l'âge de 6 ans.
12. A cet âge, le vaccin coquelucheux acellulaire doit être utilisé.
13. Si la vaccination contre l'hépatite B n'a pas été pratiquée dans l'enfance : un schéma complet en trois injections, les deux premières à un mois d'intervalle, la troisième 5 à 12 mois après la date de la deuxième injection.
14. Deux doses de vaccin triple associé rougeole, oreillons, rubéole à au moins un mois d'intervalle sont recommandées pour tous les enfants n'en ayant pas bénéficié, quels que soient leur antécédents vis-à-vis des trois maladies.
15. Une dose de vaccin trivalent pour les personnes de 13 à 25 ans n'ayant pas été vaccinées contre la rougeole auparavant.
16. A renouveler tous les 10 ans.
17. A partir de 18 ans, on effectue le vaccin diphtérique contenant une dose réduite d'anatoxine diphtérique (dTPolio).
18. Pour certains professionnels de santé et les adultes susceptibles de devenir parents dans les mois ou les années à venir, et n'ayant pas reçu de vaccination coquelucheuse au cours des dix dernières années, un rappel de vaccination coqueluche acellulaire est recommandé.
19. Chez l'enfant de plus de 2 ans et l'adulte, la vaccination anti-pneumococcique avec le vaccin polysidique 23 valent (Pn23) est recommandée tous les 5 ans, pour les sujets splénectomisés, les drépanocytaires homozygotes, les patients atteints de syndrome néphrotique, les insuffisants respiratoires, les patients alcooliques avec hépatopathie chronique, les insuffisants cardiaques et les sujets ayant des antécédents d'infection pulmonaire ou invasive à pneumocoque.
20. La vaccination contre la rubéole est recommandée pour les jeunes femmes en âge de procréer non vaccinées, par exemple lors d'une visite de contraception ou pré-nuptiale. Si la sérologie prénatale est négative ou inconnue, la vaccination devra être pratiquée immédiatement après l'accouchement, de préférence avant la sortie de la maternité ou à défaut au plus tôt après la sortie.
21. Tous les ans.

Avis du Conseil supérieur d'hygiène publique de France, 27 mai 2005

## RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES RISQUES LIÉS AUX VOYAGES

- ◆ Le programme de vaccination à réaliser doit être adapté à l'âge et au statut vaccinal du voyageur, à la situation du pays visité, aux conditions et à la durée du séjour.
- ◆ Ces recommandations peuvent être obtenues en demandant conseil à votre pharmacien.